

qu'ils souhaitent construit par et pour tous les Occitans, même si les voies en sont dures. Mais il ne peut être qu'exaltant et lourd de promesses.

Pierre Lagarde

PREMIÈRE PARTIE

Occitanie : Une économie soumise

Avant-propos

L'espace économique français comprend une juxtaposition de régions en développement qui voient leur population croître et de régions attardées qui se vident et/ou vieillissent. Le contraste est accru par une seconde juxtaposition de secteurs de production moderne et de secteurs plus ou moins archaïques. Naturellement, il n'y a pas combinaison au hasard de ces dualités régionales et sectorielles mais polarisation des régions en développement et des secteurs modernes, des régions attardées et des secteurs archaïques. En outre, il n'y a pas deux sous-systèmes indépendants mais domination des régions attardées et des secteurs archaïques ; mieux, ceux-ci sont organisés par des centres de décision qui leur échappent et qui, pour l'essentiel, appartiennent à l'autre sous-système. C'est à cette conclusion que conduit l'étude socio-économique des régions occitanes qui suit.

Quelques explications sur le projet de cette étude sont nécessaires dans un domaine où les références extérieures font défaut. Etudier l'économie de l'Occitanie c'est analyser un espace économique en dehors du cadre stato-national habituel. Cette situation impose une contrainte : les agrégats (grandeurs globales) « occitans » sont dépourvus de signification a priori sauf pour ceux qui parlent de l'Occitanie du dedans ; c'est pourquoi si le projet est bien, sans ambiguïté, de faire apparaître les traits d'une économie occitane, l'exposition ira des régions occitanes telles que les structures

administratives les ont découpées à l'ensemble occitan¹. Cette démarche est un peu lente puisqu'elle oblige à fragmenter toutes les démonstrations; elle est néanmoins indispensable puisqu'il s'agit de fournir les « pièces du dossier » aux « convaincus » mais aussi et surtout aux autres.

Dans cette étude, le point de vue global a été préféré aux études particulières sauf dans deux cas qui servent d'illustration d'un trait général. Il s'agit de la domination de l'Occitanie par des groupes industriels et financiers pour lesquels elle n'est jamais le cadre principal des activités : cette marginalisation est, à notre sens, la clé de deux problèmes qui occupent dans la conscience occitane une place exceptionnelle : le tourisme et la viticulture.

LE TOURISME

L'analyse de l'impact du tourisme dans l'économie des régions occitanes exigerait les développements correspondant à la fois à l'ampleur des mythes du tourisme sauveur et des déstructurations qu'il provoque. C'est que rarement les écarts sont aussi grands entre les illusions et les réalités. Les mythes sont ceux d'un envahissement par l'afflux des touristes, de la création d'emplois par l'industrie hôtelière au sens large et d'emplois induits par l'activité touristique; les réalités, c'est la précarité des emplois régionaux créés, le drainage hors régions des profits du tourisme et les retombées

1. On sait que ce découpage est absurde mais ici, à la différence de la mathématique, l'absurdité exclut l'inexistence!

négatives : charges d'équipement exorbitantes pour les collectivités locales, hausse du prix du sol qui contrarie les activités agricoles. Les réactions des populations résidentes se font chaque saison plus vives, au point que le Conseil Economique et Social s'en est ému et a émis une série de vœux pieux ou destinés à le rester tant que les structures sociales et administratives actuelles demeureront en place².

LA VITICULTURE

Si les problèmes du tourisme sont plus récents et mieux répartis dans l'ensemble des régions occitanes, les difficultés de la viticulture sont anciennes et elles pèsent plus lourdement dans la région où la vigne était devenue une véritable monoculture : le Languedoc.

Plusieurs études récentes replacent ces difficultés dans leur contexte occitan implicitement ou explicitement³ et ce sont des viticulteurs occitans qui ont avancé les solutions les plus novatrices et aptes à leur apporter

2. L'aménagement du Languedoc-Roussillon a été confié à une Mission Interministérielle (présidée par M. Racine). Celle-ci s'est évertuée, sous couvert de « concertation », de mêler sociétés d'économie mixte et collectivités locales. Comme l'écrivent deux observateurs compétents : « à défaut de permettre le fonctionnement adéquat de l'organisation le fait de « mouiller » tout le monde en même temps n'était certes pas un gage d'économies, mais au moins cela permettait-il aux véritables détenteurs des pouvoirs de travailler en paix ». R. Baretje et J.M. Thurot, « Réflexions sur l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon », *Economie et Humanisme*, 1975, 226, 52-63; cf. également : Conseil Economique et Social, *L'association des populations résidentes au développement du tourisme en France*, 19-04-1977.

3. Pierre Bosc, *Le vin de la colère*, diffusion Ostal Occitan, 8, rue Dalayrac, 31000 Toulouse. A un niveau plus scientifique, les études de Lifran, Laporte, Bouiet publiées par l'I.N.R.A. de Montpellier.

un remède durable⁴. Aussi ne pouvant traiter le problème de façon exhaustive, rappellerons-nous simplement comment il s'insère dans le cadre explicatif que nous avançons pour l'économie occitane.

Le problème de la viticulture languedocienne, c'est le contraste entre une région où, par exemple, le département de l'Hérault compte 34 000 viticulteurs exploitants et 11 000 salariés agricoles pour une population active totale de 223 255 et la distribution d'un produit, le vin, qui connaît une concentration assez élevée pour que les 10 premières sociétés⁵ distribuent 33 % des quantités totales. Ainsi alors que la taille moyenne des coopératives languedociennes est de 32 000 hectolitres, les dix premières sociétés distribuent, en moyenne, 1 500 000 hectolitres (50 fois plus!). Cette disproportion indique clairement que la politique du produit ne peut manquer d'être déterminée en aval, mais le plus grave est la diversification des activités de ces entreprises ou leur intégration dans des groupes déjà diversifiés. Le vin n'est plus, dès lors, qu'un volet d'une politique commerciale pouvant jouer sur un registre étendu. Dès lors, l'intérêt de développer un produit ou un autre va dépendre des marges et des dimensions des marchés à conquérir. La faiblesse (relative) des marges sur le vin languedocien (par rapport aux vins d'importation et aux autres boissons, bière, eaux minérales, etc.), le repli sur le marché français expliquent que ces groupes cherchent dans l'immédiat des profits spéculatifs (par importations, coupages, etc.) et à moyen terme, laissent se développer la substitution d'autres produits (bières...) au détriment du vin, substitution qui

4. M.I.V.O.C., *Projet de réforme viticole*, juin 1977.

5. J.P. Laporte, D. Boulet, P. Lacombe, R. Lifran, *La question viticole*, I.N.R.A., Montpellier, 1976.

est engendrée ou accentuée par des soucis de rentabilité à court terme néfastes à la qualité du produit. On a bien affaire, là encore, à un phénomène de marginalisation qui aboutit à une situation où les causes sont perdues de vue, une situation qu'un ministre de l'agriculture a su résumer d'un mot : « Qu'ils crèvent ! »⁶.

DÉFINITION DE L'OCCITANIE

L'étude socio-économique de l'Occitanie soulève la question préalable de sa définition. On connaît les analyses linguistiques et culturelles du fait occitan⁷, les analyses socio-économiques sont moins nombreuses⁸ pour des raisons qu'il n'est pas superflu d'exposer car elles éclairent déjà les problèmes à aborder. L'Occitanie, définie d'un point de vue linguistique et culturel s'étend sur 31 départements français au Sud d'une ligne qui va de Bordeaux à Briançon, et qui passe approximativement au nord de Limoges, Clermont-Ferrand et Valence. Elle englobe plusieurs vallées du versant italien des Alpes et dans les Pyrénées « mord » sur l'Espagne (Val d'Aran). Cette description indique clairement qu'aucune réalité juridique ne correspond à la définition de l'Occitanie. Nous touchons là la première explication de la rareté des études socio-économiques : le cadre des sources statistiques est habituellement défini à partir de critères juridiques (limites nationales et à l'intérieur des

6. Déclaration de M. Bonnet, Ministre de l'Agriculture, le 24 décembre 1976.

7. Cf. par exemple : R. Lafont, *Le Sud et le Nord*, Privat, Toulouse.

8. Citons les deux seules études globales contenues dans *L'Occitanisme, qu'es aquò ?*, édition Notre-Dame, Nîmes, 1973, et *Le petit livre de l'Occitanie*, Maspero, 1972.

états, limites administratives) de sorte qu'aucune statistique n'est utilisable directement pour notre étude : une recomposition s'avère indispensable pour obtenir des valeurs significatives. Il y a une seconde explication, voisine de la précédente, mais qui ne se confond pas avec elle : l'Occitanie, absente des statistiques pour les raisons indiquées, n'apparaît également qu'en creux dans les réalités économiques ; l'économie de l'Occitanie se caractérise autant par ce qui lui fait défaut par rapport à d'autres zones des espaces économiques où elle est insérée que par ses attributs spécifiques et sa situation s'explique largement par des stratégies économiques qui lui sont étrangères.

Par conséquent, il est important de dresser ou d'actualiser le constat de la situation économique de l'Occitanie puisqu'il est dissimulé ou plutôt immergé dans un cadre où son caractère propre disparaît. Mais il faut aussi aller au-delà et déblayer les pistes d'une explication. Nous y sommes encouragés quand, parcourant des recueils de statistiques, nous voyons apparaître fréquemment de véritables « cartes » de l'Occitanie dressées involontairement dans des études prenant la mesure de phénomènes les plus divers. Nous ne résistons pas à la tentation d'en soumettre deux au jugement des lecteurs⁹.

9. Extraites de l'édition 77, *Statistiques et indicateurs des régions françaises*, I.N.S.E.E., collec. R., n° 23-24, p. 71 et p. 261.

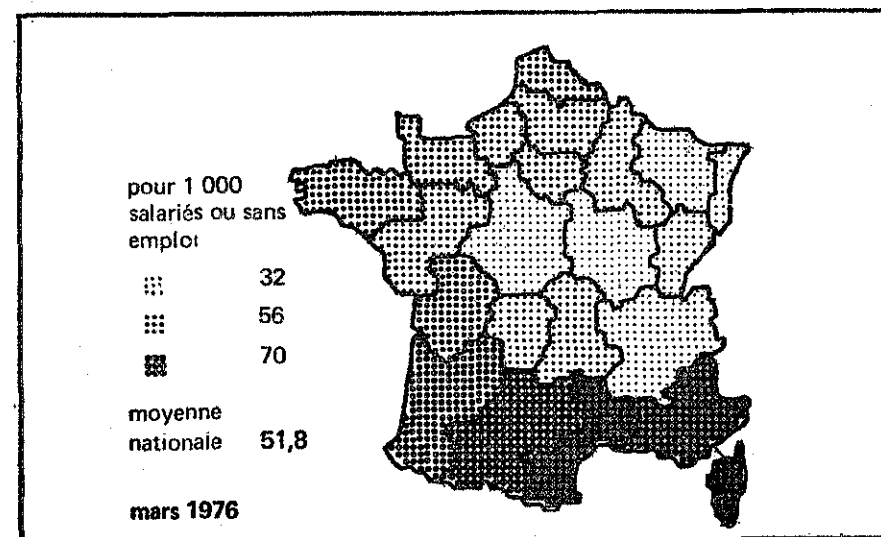


FIG. 1. LES DEMANDES D'EMPLOI NON SATISFAITES EN FRANCE

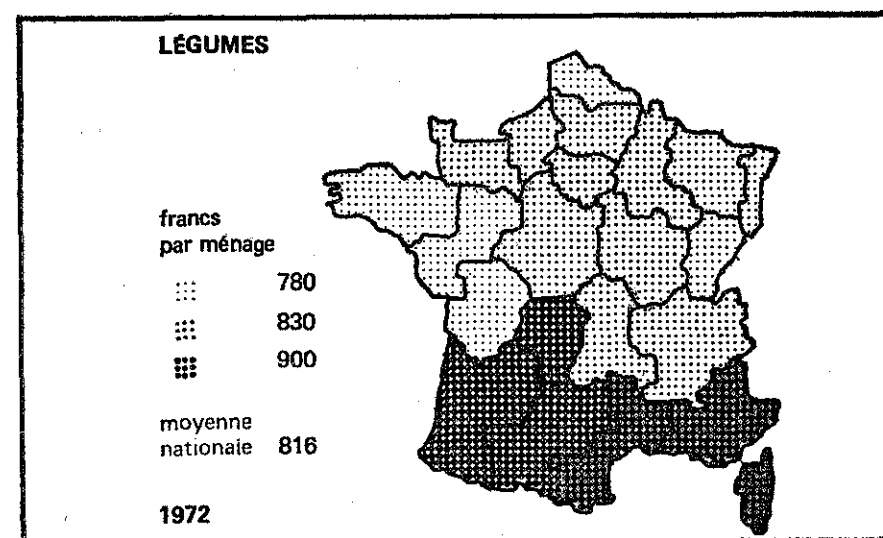


FIG. 2. LA CONSOMMATION DES LÉGUMES PAR MÉNAGE

SUPERFICIE ET POPULATION

La population de l'Occitanie se trouve essentiellement sur les 31 départements occitans de l'Etat français¹⁰. Ces départements sont regroupés pour l'essentiel dans 6 régions de programme : l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées, le Limousin, l'Auvergne, la Provence et le Languedoc. Mais ces régions ne correspondent qu'approximativement à l'Occitanie : le département des Pyrénées-Atlantiques de la région Aquitaine inclut l'Euskadi Nord, les Pyrénées-Orientales de la région Languedoc correspondent à la Catalogne Nord, l'Auvergne inclut l'Allier qui n'est pas totalement Occitanophone. La Provence¹¹ s'est vue rattacher les départements corses jusqu'en 1975 ; enfin l'Ardèche et la Drôme le sont à la région Rhône-Alpes. On mesure les difficultés pour reconstituer l'information nécessaire puisque la source la plus abondante, la collection « Régions » des publications de l'I.N.S.E.E. retient un découpage dont l'arbitraire est très généralement critiqué. Certes une investigation plus poussée aurait permis de rassembler l'information au niveau départemental et donc de faire coïncider plus exactement espace économique occitan et espace linguistique et culturel. Cela a été fait pour l'étude de l'évolution démographique, mais pour l'approche économique proprement dite, nous avons préféré sacrifier cette précision en fournissant des données dont le contrôle sera plus facile dans la mesure où les résultats ne semblent pas pouvoir être modifiés par les corrections qui permettraient la coïncidence des espaces. Nous avons conservé le découpage administratif en région pour une

10. La population basque des Pyrénées-Atlantiques est sans doute inférieure à la moitié des 535 000 habitants du département.

11. C'est aussi celle qu'adopte I. Barelli dans son excellente analyse de l'emploi occitan, Revue *Dire*, n° I et II.

TABLEAU 1. POPULATION ET SUPERFICIE DES RÉGIONS OCCITANES

	Population ⁴	% Occitanie	% France	Superficie	% Occitanie	% France	Densité (hab/km ²)
Ardèche-Drôme	619	5	1,2	12 117	6,3	2,2	51
Aquitaine	2 590	21	4,9	42 411	22	7,7	61
Midi-Pyrénées	2 269	18	4,3	45 603	24	8,3	50
Limousin	739	6	1,4	17 049	9	3,1	43
Auvergne ¹	953	8	1,8	23 557	5	4,3	50
Languedoc ²	1 489	12	2,8	18 757	10	3,4	63
Provence	3 689	30	7	31 437	16	5,7	117
I Occitanie	12 347	100	23	190 931	100	35	64
II France entière	52 645	—	100	547 000	—	100	97
III France-Occitanie ³	40 297	—	77	356 069	—	65	113

1 Auvergne : (Allier non compris).

2 Languedoc : (Pyrénées-Orientales, Catalogne Nord non compris).

3 Régions non-occitanes.

4 En milliers

TABLEAU 1. POPULATION ET SUPERFICIE DES RÉGIONS OCCITANES

	Population ⁴	% Occi- tanie	% France	Superficie	% Occi- tanie	% France	Densité (hab/km ²)
<i>Ardèche-Drôme</i>	619	5	1,2	12 117	6,3	2,2	51
<i>Aquitaine</i>	2 590	21	4,9	42 411	22	7,7	61
<i>Midi-Pyrénées</i>	2 269	18	4,3	45 603	24	8,3	50
<i>Limousin</i>	739	6	1,4	17 049	9	3,1	43
<i>Auvergne</i> ¹	953	8	1,8	23 557	5	4,3	50
<i>Languedoc</i> ²	1 489	12	2,8	18 757	10	3,4	63
<i>Provence</i>	3 689	30	7	31 437	16	5,7	117
<i>I Occitanie</i>	12 347	100	23	190 931	100	35	64
<i>II France entière</i>	52 645	—	100	547 000	—	100	97
<i>III France-Occitanie</i> ³	40 297	—	77	356 069	—	65	113

1 Auvergne : (Allier non compris).

2 Languedoc : (Pyrénées-Orientales, Catalogne Nord non compris).

3 Régions non-occitanes.

4 En milliers

raison plus essentielle : les moyennes, par définition, effacent les différences, aussi à côté d'une comparaison entre les données occitanes et celles du reste de la France, est-il important de pouvoir retrouver les données par régions ; c'est l'importance de leur homogénéité sur des critères qui paraissent décisifs qui permet l'affirmation d'un fait économique occitan.

Le tableau 1 présente les données les plus générales sur l'espace et la population qui l'occupe. Avec 64 habitants au kilomètre carré, la moyenne occitane dépasse avec peine la moitié de la densité du reste de la France. Plus frappant est le caractère général de cette faible densité puisque seule la Provence atteint la moyenne du reste de la France. Ces résultats ne peuvent être compris que si l'on retrace l'évolution démographique que suivent les régions occitanes. Mais avant de procéder à cette analyse, nous pouvons mesurer l'imprécision entraînée par une définition imparfaite de l'Occitanie : dans les limites de l'espace linguistique et culturel vivaient en 1975, 12 347 000 personnes ; à la même date les 6 régions occitanes avaient une population de 12 400 000 personnes parmi lesquelles les départements de l'Allier et des Pyrénées-Orientales représentaient 678 000 personnes tandis que la population de l'Ardèche et de la Drôme était de 619 000 personnes¹². Dans ces conditions et en l'absence de toute limite juridique à l'espace occitan, il apparaît que la définition imparfaite de l'Occitanie que nous utiliserons par la suite¹³ ne modifie probablement pas sensiblement les résultats.

12. On estime à 200 000 les Occitans de l'Etat italien.

13. L'intitulé exact pour le Languedoc est « Languedoc-Roussillon » et pour la Provence, aujourd'hui, « Provence Alpes-Côte d'Azur » et jusqu'en 1975, « Provence-Côte d'Azur-Corse ». L'Allier est occitan en grande partie.

La démographie des régions occitanes

Les phénomènes démographiques, au sens le plus complet de l'expression, constituent, comme chacun sait, des révélations premières et essentielles du degré de dynamisme de pays ou de régions. A cet égard l'étude systématique et approfondie des comportements démographiques des départements et des régions occitanes, en rapport avec les comportements démographiques des autres régions de l'hexagone, ou de l'hexagone dans son ensemble ne « déçoit pas ». Elle conforte comme nous allons le voir brièvement¹⁴ les thèses déjà émises sur les mécanismes de domination et de dévitalisation subies par l'Occitanie.

14. Ce chapitre n'est qu'une synthèse des travaux entrepris sur la démographie des régions occitanes à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse. Il a été réalisé par J.C. Lugan, Maître-Assistant à l'Université des Sciences Sociales, en collaboration avec B. Houllès et G. Marfaing.